



Litige sva materiel informatique

Par **angelheart85**, le **25/05/2009** à **12:12**

Bonjour

J'ai acheté une carte graphique MSI garantie constructeur 2 ans, elle est tombée en panne (au bout de 23 mois) je l'ai fait retourner au constructeur par l'intermediaire du magasin ou je l'ai acheté (obligation étant de passer par le magasin d'chat). Le constructeur MSI m'a renvoyé une carte graphique identique mais d'occasion (le numero de serie différent le confirme, la mienne n'étant pas réparable à priorit) , et sans aucune garantie sur cette carte. Je n'ai pas l'intention d'accepter car je ne connais pas le passé de cette carte, je n'ai aucune garantie et par conséquent elle peut tout autant tomber en panne dans les prochains jours. J'ai demandé au magasin d'intervenir chez le constructeur voici la réponse du magasin [s]"Cependant, la garantie de votre carte graphique étant une garantie constructeur, cette dernière implique une réparation de votre carte graphique ou un échange de celle-ci par un matériel équivalent (StockSAV) et non un échange à neuf.

Nous ne pourrons donc pas répondre favorablement à votre demande"[/s] Est-ce légal ? Dois-je saisir le juge de proximité, et si oui comment dois je m'y prendre ? Merci d'avance
Cordialement